

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° DN222

présenté par

Mme Santiago, Mme Pic, Mme Thomin et Mme Rabault

-----

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

À l'alinéa 33, à l'avant-dernière colonne de la dix-septième ligne du tableau, substituer au nombre :

« 200 »

le nombre :

« 300 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à fixer le nombre de véhicules Jaguar à 300 à l'horizon 2030. A l'origine, l'armée française souhaitait remplacer ses chars légers à roues AMX-10 RC et ERC-90 Sagaie arrivés en fin de vie par un nouveau char léger, plus performant et mieux protégé, à l'horizon 2024. La précédente LPM 2019-2025 prévoyait 300 Jaguar à l'horizon 2030, signe que les armées et les industriels concernés pouvaient respecter cette cadence. Le présent projet de LPM 2024-2030 fixe le nombre de blindés médians Jaguar à 200 et décale de 33% la cible initiale de 2030 à 2035. Le présente amendement propose donc de revenir à la cible telle qu'elle a été fixée par la précédente LPM pour 2030.